

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1050

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou pour renoncer »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli, qui vise à apporter des garanties au texte.